

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 19

Rubrik: Avis officiels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVIS OFFICIELS

Société fribourgeoise d'Education

Lundi, 22 septembre, s'est réuni à Fribourg, dans les locaux du « Musée pédagogique », le Comité de la Société fribourgeoise d'Education.

Le bureau a été constitué comme suit :

Président, M. François Oberson, inspecteur scolaire, à Bulle ;

Vice-président, M. Currat, inspecteur scolaire de la Veveyse ;

Secrétaire-caissier, M. Joseph Crausaz, instituteur à Fribourg.

Le Comité a fait choix du sujet suivant qui sera étudié dans les conférences d'arrondissements et à la réunion cantonale :

« Les enfants anormaux. Mission de la famille, de la commune et de l'école au point de vue de leur éducation. »

Tous les instituteurs et institutrices sont invités à traiter cette question et à adresser leur travail à l'inspecteur d'arrondissement avant le 31 décembre de la présente année.

Le Comité a, en outre, inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion les tractanda suivants :

1. Projet de règlement d'un fonds de secours ;

2. Proposition de rendre bisannuelles les assemblées de la Société pour les faire alterner avec celle de la Société sœur du Valais.

Le secrétaire sortant :

E. G.

Au nom de nos abonnés, nous exprimons à M. Emile Gremaud, secrétaire sortant, tous nos remerciements pour les nombreux et loyaux services rendus, pendant de longues années, à la Société fribourgeoise d'Education. (Réd.)

La Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg ouvre des concours, durant la première quinzaine d'octobre, pour la nomination aux postes suivants :

Instituteurs : NORÉAZ, SEIRY, PONTAUX, ONNENS, VILLAREPOS.

Institutrices : PONTAUX, SAINT-AUBIN.

Les petites vertus n'éblouissent pas, mais elles embaument : ce sont les violettes de l'âme. (P.-J. STAHL.)
